



Commune de Léglise

Rue du Chaudfour, 2 - B-6860 LEGLISE
063 43 00 00 (01)



Wallonie

Annexe 26

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation impliquant un élargissement de la voirie communale.

Les demandeurs sont Madame CORNETTE Monique (demeurant à 6870 Vesqueville, Rue de Moircy, 7) et consorts.

Les biens concernés sont situés Rue des Chasseurs Ardennais et Les Rualles, Traimont à 6860 Léglise et cadastrés 5e division, WITRY, section D n°292X- 295D.

Le projet est de type : urbanisation d'un bien en vue de créer des zones destinées à la construction de 7 à 8 logements et présente les caractéristiques suivantes : modification de la voirie communale : élargissement d'une partie de la voirie communale - Les Rualles.

L'autorité compétente est le Collège communal.

L'enquête publique est réalisée en vertu du décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale et de l'article R.IV.40-1. du Codt.

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
10/02/2021	17/02/2021	Administration communale de LEGLISE, le 18/03/2021 à 11 h	Collège communal Rue du Chaudfour, 2 à 6860 LEGLISE

Le dossier peut être consulté :

- sur le site internet de la commune de Léglise à l'adresse suivante : www.communeleglise.be
- au service urbanisme de l'Administration communale de Léglise à l'adresse suivante : Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE les jours ouvrables de 8h30 à 12h et les samedis de 9 à 12h en prenant un rendez-vous au plus tard 48 heures à l'avance auprès de Mme Brigitte MATHU – 063 43 00 08 ou brigitte.mathu@communeleglise.be

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE, par télécopie au numéro : 063/43.30.50, par courrier électronique à l'adresse suivante : brigitte.mathu@communeleglise.be ou remises à l'Administration communale - Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE. L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PUr 2020/002**. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Brigitte MATHU ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - le conseiller en environnement - la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet est Mme Orphise PERLEAU ou Mme Brigitte MATHU dont le bureau se trouve à 6860 LEGLISE – Rue du Chaudfour 2.

Léglise, le 10 février 2021.